



# L'INCOGNORU

## Bilan d'une grève nécessaire

### POURQUOI LA GREVE ?

Au 1er juillet, le RH 0077 devait être mis au placard par la direction SNCF et le gouvernement et sans aucune alternative ou texte crédible. L'argument principal de la direction pour détruire notre réglementation était que nos conditions de travail et de sécurité n'étaient pas concurrentielles face aux autres entreprises ferroviaires et qu'un «cadre social harmonisé» devenait donc obligatoire.

En clair, tout le monde doit avoir les mêmes conditions de travail mais, si possible, tirées vers le bas, **un dumping social clairement assumé.**

Pendant des mois, la direction a communiqué (y compris le DET du TSEE qui organisait des réunions d'information sur le cadre social harmonisé sans même prendre le temps de parler du contenu des textes et de leurs conséquences) sur les 3 étages de la fusée: Décret socle, Convention Collective Nationale et Accords d'entreprise.

#### DU CODE DU TRAVAIL AUX ACCORDS PAR ENTREPRISE



Après plusieurs mois de pseudo-discussion et de grèves carrées entérinant de grosses dégradations de nos conditions de travail, **une grève reconductible** est décidée par les fédérations SUD-Rail, CGT, UNSA (pas pour longtemps) et FO pour **le 1er juin pour que soient réellement prises en considération les demandes légitimes des cheminots.**

Au TSEE, l'UNSA sensée être présente aura bien brillé par son absence... On s'inquiétait, on les a cherchés, on les a retrouvés sains et saufs et... au boulot pour le bien être des usagers (celui des cheminots, elle doit s'en moquer).

## DEROULEMENT DE LA GREVE AU TSEE.

Durant ce mouvement, rien ne nous aura été épargné entre les inondations et une certaine hiérarchie appuyée par la direction qui prend clairement position contre les grévistes:

- Demande de la hiérarchie à 1 agent répartiteur (monsieur B...) de faire une journée de service suivie d'un service de nuit pour remplacer un collègue... en grève. Ce même monsieur B... n'hésitera pas une semaine plus tard à revenir sur un repos pour remplacer un gréviste et ce malgré **la tenue d'un CHSCT extra où la direction a reconnu être en infraction avec la réglementation...**
- Un ancien DUO de BM (M. Laf.) est venu faire des ES à Conflans, nous comptons sur son savoir faire pour permettre d'accorder les congés d'été.
- Horaires de travail plus qu'adaptés: 8h30/15 heures de travail effectif ?
- Transformation des jours de grève en congés, avec envoi de sms aux agents par certains DPX pour les inciter à changer.
- Pression sur des agents pour les inciter à ne pas participer aux AG.
- Chiffre de gréviste donné par la direction en complet décalage avec la réalité.

La vraie mauvaise surprise viendra des **agents maîtrise et cadre qui ont peu suivi ce mouvement** et ce malgré avoir été **complètement oubliés par la direction lors des discussions**. Pour le moment aucun texte sur le forfait jour, il est juste prévu d'en parler plus tard.

Malgré cela, les AG quotidiennes sur les 2 sites ( PC et VSG) ont rassemblé pendant 15 jours une centaine de cheminots quotidiennement et les piquets de grève entre 40 et 80 personnes.

### **On en est où aujourd'hui ?**

	Signature	opposition	Ni signature ni opposition	Etat des accords
Décret socle	Avis des syndicats consultatifs	Avis des syndicats consultatifs	Avis des syndicats consultatifs	PUBLIE
Convention Collective Nationale	UNSA CFDT CFTC	SUD-Rail FO CGC	CGT	VALIDE
Accords d'entreprise	UNSA CFDT	SUD-Rail	CGT	VALIDE

Si la mobilisation aura obligé la direction et le gouvernement à se rapprocher du RH0077 au niveau de l'accord d'entreprise, l'article 49 de cet accord permet tout de même de déroger à tous les autres articles avec l'aval des seules OS signataires (CFDT et UNSA).

***Arguant l'arrivée de la concurrence et s'appuyant sur les syndicats couleur petit poussin cette réglementation va subir de nouvelles attaques, dans les prochaines années, auxquelles nous devons collectivement riposter.***